



COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 DÉCEMBRE 2021 À 18H30

Hôtel de Ville

Étaient présents :

M. Laurent JACQUES, Maire,
Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, M. Rachid CHELBI, Adjointes,
Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Luc VINCENT, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Audrey LAVACRY, Conseillers délégués,
Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, Sylvie HÉLOIR, M. Jean-Pierre BOIMARE, Mme Véronique FLANDRE, M. Harold DUBUISSON, Mme Sylvie DELÉPINE, M. Cédric MOMPACH, Conseillers municipaux.

Absents excusés donnant procuration :

Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON qui a donné procuration à Jean-Jacques LOUVEL ;
Mme Mélanie DELGOVE qui a donné procuration à Mme Nathalie VASSEUR ;
M. Jean VENEL qui a donné procuration à M. Philippe VERMEERSCH ;
M. Jean-François CORDESSE qui a donné procuration à Mme Chantal MOREL ;
Mme Liseline DAILLY-LAVOINE qui a donné procuration à M. Laurent JACQUES ;
M. Sébastien PLANCHE qui a donné procuration à M. Laurent JACQUES ;
M. Richard DENOUN qui a donné procuration à M. Cédric MOMPACH.

Était absente :

Mme Florence CAILLEUX.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Harold DUBUISSON a été nommé Secrétaire de Séance et Mmes Christine RUELLOUX et Aurélie DERASSE comme auxiliaires de séance.

I] DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 JUIN 2020

Acté

II] ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE

Acté

III] DÉLIBÉRATIONS

1. COMMANDE PUBLIQUE

1.1 MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉ DE SERVICE RELATIF À LA PRESTATION D'ASSURANCE POUR LES BESOINS DE LA VILLE DU TRÉPORT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les marchés publics d'assurance avec les sociétés ci-dessous mentionnées.

Lot 1 - Dommages aux biens et risques annexes

Société retenue	Option de garantie souscrite	Franchises retenues	Taux	Montant de la prime annuelle
-----------------	------------------------------	---------------------	------	------------------------------

SMACL	Offre de base	5 000€ sur tous les risques sauf ceux énoncés dans le cahier des charges	0.64€ HT / m ² pour la VILLE	36 319.62€ TTC
			0.35€ HT / m ² pour le CCAS	277.21€ TTC

Lot 2 - Responsabilité et risques annexes

Société retenue	Option de garantie souscrite	Franchises retenues	Taux	Montant de la prime annuelle
SMACL	Contrat global « tous risques sauf »	Néant sauf en dommages immatériels non consécutifs 750€	0.12% pour la VILLE	5 630.17€ TTC
			0.10% pour le CCAS	611.15€ TTC
	Responsabilité des engins de remontée mécanique	Néant -sauf dommages matériels / immatériels non consécutifs 800 -dommages résultant d'une atteinte accidentelle à l'environnement 1500€	Forfaitaire	1 635.00€ TTC

Lot 3 - Flotte automobile et risques annexes

Société retenue	Option de garantie souscrite	Franchises retenues	Montant de la prime
SMACL	Tous risques pour tous les véhicules	Véhicules <3.5t et engins < 1.5t : 200€ Véhicules > 3.5t, Engins > 1.5t, tracteurs remorques : 500€ Cyclos : 75€	17 057.95€ TTC
	Marchandises transportées	Néant	359.90€ TTC
	Auto-mission collaborateurs	Contrat de 1 ^{ère} ligne	627.97€ TTC
	Tous risques engins – bris de machine	500€	2 199.11€ TTC

Lot 4 - Protection juridique des agents et des élus

Société retenue	Taux	Montant de la prime
Cabinet MADELAINE BRISSET / CFDP ASSURANCES	Moyenne de 1.85976€ TTC par personnes assurées	384.97€ TTC

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

ACCORD CADRE MONO ATTRIBUTAIRE À BONS DE COMMANDE POUR L'ENTRETIEN, LA FOURNITURE ET LA POSE DE MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- o **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché public avec la société SFEE**, ainsi que toute pièce s'y rattachant pour un montant annuel minimum de 45 000€ HT et maximum de 135 000€ HT.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

PRESTATIONS DE SERVICES RELATIVES À L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024-2025

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les sociétés ci-dessous mentionnées :

Lot 1 – Tontes des espaces verts (réservé - article R.2113-12 du CCP)
CAP ENERGIE – 76470 LE TRÉPORT – pour un montant annuel de 92 556.98€ HT

Lot 2 – Entretien et protection de l'environnement (réservé - article R.2113-13 du CCP)
LES JARDINS DE LA BRESLE – 80220 BOUTTENCOURT – pour un montant annuel de 34 980€ HT

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

3.2 ALIÉNATIONS

CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE ZA40pA

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la cession de cette parcelle de terrain au prix de 54€ HT/m² ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes devant intervenir à cet effet, étant précisé que les frais, taxes, droits et honoraires seront à la charge des acquéreurs.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AT94 AU PROFIT DE LA SA D'HLM SODINEUF HABITAT NORMAND

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONFIRME** le prix global de vente de ladite parcelle à 30 452.66€ HT.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

3.5 – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

RÉTROCESSION DE VOIRIE ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – RUE MARIE CURIE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la rétrocession des voies et réseaux du lotissement- Le Clos des Bleuets,
- **APPROUVE** l'acquisition gratuite de la parcelle concernée,
- **APPROUVE** son intégration dans le domaine public communal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant :
 - A signer l'acte notarié à venir, ainsi que tous les documents que cette opération nécessiterait.
 - A inscrire la voie dans le tableau de la voirie communale.
- **DÉCIDE** que les frais de notaire relatifs à l'établissement des actes de vente soient à la charge exclusive de SODINEUF HABITAT NORMAND.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

4. - FONCTION PUBLIQUE

4.1 – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01.01.2022 ET AU 11.01.2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** la modification du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2022 comme suit :

Filière / Grade	Catégorie	Quotité de travail	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	C	Temps complet	+1	+1
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C	Temps complet	-1	-1
Sous-total			0	0
FILIÈRE TECHNIQUE				
Technicien	B	Temps complet	+2	+2
Agent de maîtrise principal	C	Temps complet	-1	-2
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	Temps complet	+6	+6
Adjoint technique	C	Temps complet	-6	-7
Sous-total			+1	-1

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE				
Agent social principal de 2 ^e classe	C	Temps complet	+1	+1
Agent social	C	Temps complet	-1	-1
Sous-total			0	0
FILIÈRE CULTURELLE				
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{re} classe	B	Temps non complet 3/20e	+1	+1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^e classe	B	Temps non complet 3/20e	-1	-1
Sous-total			0	0
Total général			+1	-1

- **ADOPTE** la modification du tableau des effectifs au 11 janvier 2022 comme suit :

Filière / Grade	Catégorie	Quotité de travail	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
Attaché principal	A	Temps complet	+1	
Attaché	A	Temps complet	-1	
Sous-total			0	
Total général			0	

- **AUTORISE**, M. le Maire ou son représentant, à signer tout acte et tout document utile à l'exécution de ces décisions.

Nombre de membres	En exercice	27
	Présents	19
	Procurations	7
	Votants	26
	Nombre de suffrages exprimés	Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL AUPRÈS DU CAMPING MUNICIPAL « LES BOUCANIERS »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RENOUVELLE** le principe de mise à disposition de personnels au camping municipal « Les Boucaniers », à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une durée d'un an,
 - **À temps complet**
 - **De 3 agents techniques** relevant respectivement des grades d'agent de maîtrise, adjoint technique principal de 2^e classe et adjoint technique ;
 - **À temps non complet**
 - **D'un agent technique** relevant du grade d'adjoint technique ;
 - **À titre ponctuel**
 - D'agents recrutés en raison d'un accroissement d'activité ou d'un besoin saisonnier ;

- D'agents techniques municipaux de divers corps de métiers pour la propreté, l'entretien courant des installations du camping municipal et des aires de camping-cars.
- **AUTORISE**, M. le Maire ou son représentant, à **signer les conventions de mise à disposition correspondantes** et tous les actes utiles à l'exécution de ces décisions ;
- **PREND ACTE** que ces mises à disposition pourront prendre fin de manière anticipée avant leur terme, en fonction de l'effectivité du contrat de délégation de service public conclu avec le délégataire qui aura été retenu dans ce cadre ;
- **PREND ACTE que les charges de personnel seront valorisées** par l'émission d'un titre de recettes au vu de l'ensemble des dépenses de personnel de l'année écoulée ventilées sur les centres de coût CAM, BUNG et ACC du budget principal de la Ville du Tréport et que le remboursement s'effectuera par l'émission d'un mandat de paiement sur le budget annexe du camping.
- **PREND ACTE de l'inscription de ces recettes au chapitre 70** (article 70841) du budget principal de la Ville du Tréport.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

4.5 – RÉGIME INDEMNITAIRE

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.I.F.S.E.E.P.) INDEMNITÉ DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (I.F.S.E.) & COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (C.I.A.)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **MODIFIE**, à compter du 1^{er} janvier 2022, les montants annuels maximums applicables pour les cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux et des techniciens territoriaux pour ce qui concerne la part obligatoire IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et la part facultative CIA (Complément Indemnitaire Annuel), comme suit :

Part IFSE

Répartition des groupes de fonction par emploi pour le cadre d'emplois <i>des ingénieurs territoriaux</i>		Montants annuels maximums (plafonds)	
Groupes de fonctions	Emplois	Agents non logés	Agents logés par nécessité absolue de service
A1		46 920 €	32 850 €
A2	Directeur des services techniques	40 290 €	28 200 €
A3	Directeurs/Responsables de services	36 000 €	25 190 €
A4	Adjoint des Directeurs/Responsables de services Postes sans encadrement Chargés de missions / Chefs de projets	31 450 €	22 015 €

Répartition des groupes de fonction par emploi pour le cadre d'emplois <i>des techniciens territoriaux</i>		Montants annuels maximums (plafonds)	
Groupes de fonctions	Emplois	Agents non logés	Agents logés par nécessité absolue de service
B1	Directeurs de services/structures avec technicité particulière	19 660 €	13 760 €
B2	Responsables de services/structures avec technicité particulière	18 580 €	13 005 €
B3	Responsables de services/structures	17 500 €	12 250 €
B4	Adjoint des responsables de services Postes sans encadrement, Gestionnaires Chargés de missions / Chefs de projets	17 500 €	12 250 €

Répartition des groupes de fonction par emploi pour le cadre d'emplois <i>des ingénieurs territoriaux</i>		Montants annuels maximums (plafonds)
Groupes de fonctions	Emplois	
A1		8 280 €
A2	Directeur des services techniques	7 110 €
A3	Directeurs/Responsables de services	6 350 €
A4	Adjoints des Directeurs/Responsables de services Postes sans encadrement Chargés de missions / Chefs de projets	5 550 €

Répartition des groupes de fonction par emploi pour le cadre d'emplois <i>des techniciens territoriaux</i>		Montants annuels maximums (plafonds)
Groupes de fonctions	Emplois	
B1	Directeurs de services avec technicité particulière	2 680 €
B2	Responsables de services/structures avec technicité particulière	2 535 €
B3	Responsables de services/structures	2 385 €
B4	Adjoints des responsables de services Postes sans encadrement Gestionnaires Chargés de missions / Chefs de projets	2 385 €

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

5 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.7 – INTERCOMMUNALITÉ

APPROBATION DE LA DÉNOMINATION DU « CHEMIN ENTRE VERRE ET MER »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le changement de dénomination du « Chemin des étangs » en « Chemin entre verre et mer » ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

7. FINANCES LOCALES

7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

BUDGET STATIONNEMENT – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget - Stationnement.

FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
6215	4 323,00 €	Charges de personnel	7541	4 323,00 €	Redevances de stationnement
	4 323,00 €			4 323,00 €	

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DE DÉPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022 – BUDGET VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art.37, pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Total Investissements 2021	12 992 091,72
Chapitre 016	-1 006 030,00
Ligne 020	-196 522,61
Chapitre 040	-286 991,00
Ligne 001	-784 065,83
	10 718 482,28
25,00 %	2 679 620,57

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DE DÉPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022 – BUDGET CAMPING ET AIRES DE CAMPING-CARS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art.37, pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Total Investissements 2021	312 686.30
Chapitre 016	- 62 098.00
Ligne 020	- 6 000.00

Chapitre 040	- 127 343.00
Ligne 001	- 96 560.30
	20 685.00
25,00 %	5 171.25

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DE DÉPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022 – BUDGET STATIONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- o **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art.37, pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Total Investissements 2021	143 472.68
Chapitre 040	- 17 000.00
	126 472.68
25,00 %	31 618.47

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

7.5 SUBVENTIONS

ACOMPTE SUR SUBVENTION 2022 - SENSATION LARGE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à la majorité**,

- o **ACCEPTÉ** de verser un 1^{er} acompte sur subvention 2022 de 45 000€ à l'association Sensation Large.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	21
		Contre :	0
Abstention :		0	

Membres du conseil d'administration n'ayant pas pris part au vote :
Messieurs Jean-Jacques LOUVEL, Christophe DUCHAUSSOY, Rachid CHELBI et Jean-Luc VINCENT

ACOMPTE SUR SUBVENTION 2022 - L'ESPACE SOCIAL ET CULTUREL L'ANCRAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **ACCEPTTE** de verser un 1^{er} acompte sur subvention 2022 de fonctionnement de 35 000,00€ à l'espace social et culturel l'Ancrage.

Nombre de membres	En exercice	27
	Présents	19
	Procurations	7
	Votants	26
	Nombre de suffrages exprimés	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Membres du conseil d'administration n'ayant pas pris part au vote :
Madame Christine LAVACRY,
Messieurs Laurent JACQUES, Jean-Jacques LOUVEL et Rachid CHELBI

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSÉE AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCORDE** une subvention à caractère exceptionnel d'un montant de 280 Euros à l'association « Comité des Œuvres Sociales »,
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 6748 du budget général de la commune.

Nombre de membres	En exercice	27
	Présents	19
	Procurations	7
	Votants	26
	Nombre de suffrages exprimés	Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

7.10 DIVERS

CONTRAT D'OBJECTIFS 2022-2023-2024 - VILLE DU TRÉPORT/ESPACE SOCIAL ET CULTUREL L'ANCRAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **CONCLUT un Contrat d'Objectifs Pluriannuel 2022-2023-2024** avec l'association « Espace Social et Culturel l'Ancrage » ;
- **AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer** le présent contrat d'objectifs.

Nombre de membres	En exercice	27
	Présents	19
	Procurations	7
	Votants	26
	Nombre de suffrages exprimés	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Membres du conseil d'administration n'ayant pas pris part au vote :
Madame Christine LAVACRY,
Messieurs Laurent JACQUES, Jean-Jacques LOUVEL et Rachid CHELBI

CONTRAT D'OBJECTIFS 2022-2023-2024.2025 - VILLE DU TRÉPORT/ASSOCIATION SENSATION LARGE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **CONCLUT un Contrat d'Objectifs Pluriannuel 2022-2023-2024-2025** avec l'association « SENSATION LARGE »

- **AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer le présent contrat d'objectifs."**

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	21
		Contre :	0
Abstention :		0	

Membres du conseil d'administration n'ayant pas pris part au vote :
Messieurs Jean-Jacques LOUVEL, Christophe DUCHAUSSOY, Rachid CHELBI et Jean-Luc VINCENT

9. AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES

9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES

ENFANCE JEUNESSE – MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PETITS DÉJEUNERS » ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE la participation de la Ville du Tréport au dispositif « Petits déjeuners »,**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant, à signer la convention** relative à la mise en œuvre de ce dispositif jointe en annexe, avec Monsieur Olivier WAMBECKE, Inspecteur d'académie et Directeur académique des services de l'Education nationale de Normandie

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

POINTS SUPPLÉMENTAIRES

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.

MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL AUPRÈS DE LA CCVS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE, M. le Maire ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition d'un agent auprès de la CCVS** et tous les actes utiles à l'exécution de cette décision.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

7. FINANCES LOCALES

7.8 FONDS DE CONCOURS

CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS DE LA VILLE DU TRÉPORT À LA CCVS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTENEUR ENTERRÉ OMR SUR LE QUAI SADI CARNOT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de fonds de concours de la Ville du Tréport à la Communauté de Communes des Villes-Sœurs pour la mise en place d'un conteneur enterré OMR quai Sadi Carnot, face à la rue des Templiers ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces complémentaires, et à procéder à toutes les formalités tendant à la rendre exécutoire.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

7.10 DIVERS

CONSTAT DE CRÉANCES ÉTEINTES – BUDGET VILLE

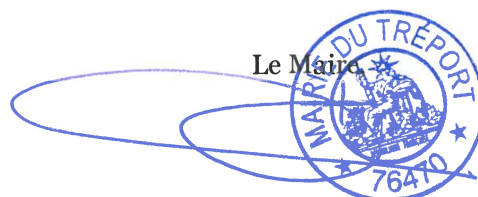
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONSTATE la créance irrécouvrable d'un montant de 132.98 €** sur le budget principal de la Ville du Tréport ;
- **PREND ACTE que cette somme fera l'objet d'un mandat émis au compte 6542** (créances éteintes).

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

QUESTIONS ORALES

La séance est levée à 20h00.



Laurent JACQUES.

Compte-rendu affiché et publié le **03 JAN. 2022**